

## ÉCONOMIE DES CLUBS DE RUGBY PROFESSIONNEL : DES REVENUS À UN NIVEAU RECORD, DES ÉQUILIBRES À RENFORCER.

PARIS, LE 16 AVRIL 2026 - La Ligue Nationale de Rugby publie le rapport 2026 de l'Autorité de régulation du rugby (A2R) relatif à l'économie des clubs professionnels au titre de la saison 2024/2025. Ces résultats économiques confirment la poursuite de la dynamique de croissance des revenus, avec des produits d'exploitation qui atteignent un niveau historique. Cette évolution positive s'accompagne toutefois d'une vigilance maintenue sur la maîtrise des charges et la consolidation des équilibres financiers des clubs.

Un niveau de revenus record à 635 M€, en croissance +6 %



Les produits d'exploitation cumulés des 30 clubs professionnels atteignent un **niveau inédit**, à 635 M€, en progression de +6,1 % par rapport à 2023/2024 et de +60 % sur les dix dernières saisons.

Cette croissance illustre l'attractivité du rugby professionnel français dont 66 % des revenus proviennent du lien avec les spectateurs et les partenaires des clubs (partenariats & hospitalités, recettes matches et merchandising). La redistribution des revenus de la LNR représente 20 % des budgets des clubs, en progression de +3,2 % par rapport à la saison précédente et de +42 % sur les dix dernières saisons. Tous les postes de produits d'exploitation s'affichent à la hausse.

**..et des revenus ancrés dans leur territoire.**



**Un TOP 14 toujours moteur de croissance** Portés par un engouement populaire sans cesse croissant, les clubs de l'élite ont accueilli 2,9 M de spectateurs lors de la saison régulière, en hausse de +6 %. Cette affluence record se traduit directement sur le plan économique, avec des recettes matches en progression de +14,8 % (74,8 M€). Les partenariats, premier poste de revenus des clubs de TOP 14 avec 206,9 M€, affichent une croissance de +7,2 %, témoignant de la confiance renouvelée des entreprises. Les versements de la LNR s'établissent à 88,1 M€ (+3,2 %). Au global, les produits d'exploitation du TOP 14 progressent de +6,9 % pour atteindre 464,1 M€.

**Les clubs de PRO D2 poursuivent leur stratégie d'investissement** Le championnat confirme son attractivité sportive et son dynamisme économique. Les produits d'exploitation sont en hausse de +3,9 % (170,5 M€). Les recettes matches atteignent un niveau record (14,2 M€, +4,9 %), portées par une affluence s'établissant à plus d'1,4 M de spectateurs en saison régulière. Les versements de la LNR progressent de +3,1 % à 38,3 M€. Les partenariats restent le pilier fondamental du modèle économique des clubs de PRO D2, représentant 48 % de leurs produits d'exploitation.

### Une amélioration significative du résultat d'exploitation cumulé, mais des fragilités persistantes

Le résultat d'exploitation cumulé des 30 clubs, bien que demeurant déficitaire, s'améliore significativement, passant de -76,5 M€ à -63,7 M€ en 2024/2025 (-16,7 %).

Cette dynamique positive est principalement portée par le TOP 14, dont la perte d'exploitation s'est sensiblement résorbée, passant de -64,5 M€ à -49,8 M€. Dans le détail, **8 clubs sur 14** (contre 6 sur 14 la saison précédente) **présentent un résultat d'exploitation positif** (Stade Rochelais, Union Bordeaux-Bègles, Rugby Club Vannes, Section Paloise et Stade Toulousain) **ou proche de l'équilibre** (Aviron Bayonnais, ASM Clermont Auvergne et USA Perpignan). Les 6 autres clubs affichent un déficit plus significatif (supérieur à 1 M€) qui est assumé par les actionnaires concernés ou couvert par les fonds propres.

En PRO D2, le déficit a en revanche progressé, passant de -11,9 M€ à -13,9 M€ en 2024/2025. Dans le détail, **8 clubs sur 16** présentent (contre 10 sur 16 la saison précédente) **un résultat d'exploitation positif** (Stade Aurillacois et Provence Rugby) **ou proche de l'équilibre** (USON Rugby, Béziers Rugby, SA XV Charente Rugby, Valence Romans Drôme Rugby, Stade Montois Rugby Pro, US Colomiers Rugby Pro). Les 8 autres affichent un déficit plus significatif (supérieur à 500 K€).

AMÉLIORATION SIGNIFICATIVE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION CUMULÉ, MAIS DES FRAGILITÉS PERSISTANTES.

Déficit d'exploitation de la saison 2024-2025

**63,7 M€**

↑ en amélioration de **16,7%** sur une saison

CLUBS EXCÉDENTAIRES OU PROCHES DE L'ÉQUILIBRE



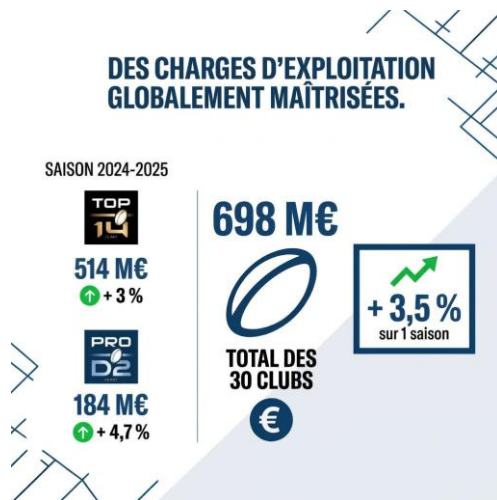
8 sur 14



8 sur 16

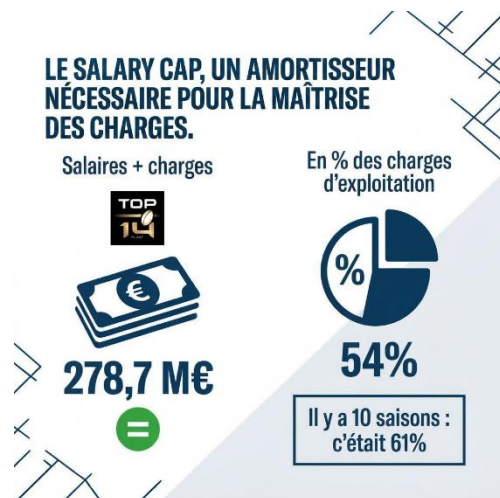
Enfin, les capitaux propres retraités s'établissent à +116,4 M€, témoignant du soutien constant des actionnaires qui assument leur stratégie d'investissement et de l'efficacité des dispositifs de régulation.

## Le Salary Cap un amortisseur nécessaire pour contribuer à la maîtrise des charges



La saison 2024/2025 a été marquée par une croissance modérée des charges d'exploitation, de +3,5 % au global. Dans le détail, cette croissance est de +3 % en TOP 14 et +4,7 % en PRO D2.

La performance du TOP 14 dans la gestion des charges s'explique notamment par l'effet conjugué de la politique de gestion des clubs et du Salary Cap, qui permet une stabilité de la masse salariale autour de 200 M€. Au total, les salaires ainsi que les charges sociales représentent 54 % du total des charges d'exploitation (contre 61 % il y a 10 ans). 10 des 14 clubs de l'élite se situent au-dessus de 95 % de leur plafond global de masse salariale sportive (fixé à 10,7 M€).



Ces résultats rappellent la nécessité de continuer à consolider le modèle économique du rugby professionnel, en poursuivant la dynamique de croissance tout en régulant les charges et en renforçant les fonds propres sur le long terme. Les dispositifs de régulation déployés par la LNR - Salary Cap, contrôle financier assuré par l'A2R, dispositifs d'incitation à l'investissement dans la formation et les stades – sont au service de cet objectif.

Pour la première fois, le rapport comporte le détail des chiffres par club, afin de renforcer la transparence du rugby professionnel conformément à la décision prise en avril 2025 par le Comité Directeur de la LNR.



Le rapport complet est disponible sur le site [www.lnr.fr](http://www.lnr.fr)

## CONTACT PRESSE

Thibault Rossignol – [thibault.rossignol@lnr.fr](mailto:thibault.rossignol@lnr.fr) – 01 55 07 87 51

